



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

handicapés mentaux

Question écrite n° 24147

Texte de la question

M. Jean-Christophe Fromantin attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la protection des personnes handicapées mentales par rapport aux nouvelles technologies. À titre d'exemple, les abonnements de téléphones portables ne sont pas adaptés pour certaines personnes handicapées mentales. Des forfaits bloqués existent pour les mineurs et on pourrait imaginer des contrats spécifiques pour les personnes handicapées mentales. Il lui demande si des pistes sont envisagées dans ce domaine, notamment avec les opérateurs de téléphonie mobile, et quelles mesures pourraient être prises pour que les nouvelles technologies soient réellement au service des personnes handicapées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Fromantin](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24147

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2013](#), page 4015

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)